

**BATIMENT****BÂTI PERMIS**

Tout agriculteur ayant un permis de construire à déposer dans le cadre d'un projet professionnel

### Vos objectifs

- Obtenir l'accord de l'administration pour la réalisation des travaux envisagés.

### Notre offre

- Recueil des données et prises de niveaux sur l'exploitation.
- Réalisation des plans pour le permis à partir d'un Avant Projet Sommaire fourni par l'agriculteur ou son prestataire.
- Vérification des aspects réglementaires (Urbanisme, Installations Classées, Distances vis à vis des tiers,...).
- Constitution du dossier de demande de permis de construire.
- Remise du dossier de demande de permis de construire.

### Notre restitution, les résultats

- Obtention du permis de construire.

### Tarif

- 830 € HT



## Les avantages PROAGRI

[+] **Conseillers bâtiments spécialisés**

[+] **Veille technique et réglementaire**

[+] **Conventionnement avec un architecte pour signature des plans**



Sylvie Soulé : 05 59 80 70 12

[s.soule@pa.chambagri.fr](mailto:s.soule@pa.chambagri.fr)

Gérard Camdessus : 06 70 88 46 73

[g.camdessus@pa.chambagri.fr](mailto:g.camdessus@pa.chambagri.fr)